

FORMATION COMPLÉMENTAIRE AMIANTE SANS MENTION VERS AMIANTE MENTION

DUREE
2 jours (soit 14 heures)

FORMATION A DISTANCE
100% EN E-LEARNING

RÉFÉRENCE
AMIANTE-SM-AM_2J

Cette formation permet à un opérateur de repérage certifié amiante sans mention de se former en vue de se présenter à l'examen de certification amiante avec mention. Le contenu de cette formation est conforme à l'arrêté du 24 décembre 2021.

OBJECTIFS

- ▶ Acquérir la compétence et les connaissances visant à disposer d'une certification d'opérateur de repérage amiante avec mention.
- ▶ Connaître les notions fondamentales relatives aux risques d'incendie et de panique dans les ERP de 5ème catégorie & les immeubles collectifs d'habitation et la Réglementations techniques des IGH, des ERP de catégories 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels.
- ▶ Maîtriser les réglementations applicables aux repérages amiante (Code la Santé Publique et Code du Travail).
- ▶ Connaître la réglementation relative aux repérages amiante avant démolition et avant travaux et à l'examen visuel des surfaces traitées.
- ▶ Maîtriser la méthodologie relative aux repérages amiante avant démolition et avant travaux et à la mission d'examen visuel des surfaces traitées
- ▶ Être capable de rédiger des rapports de repérage selon la réglementation en vigueur.

PUBLIC

Opérateurs de diagnostics techniques immobiliers.

PRÉREQUIS

Être titulaire d'une certification en cours de validité sur le domaine de l'amiante sans mention.

INTERVENANTS/FORMATEURS

Professionnels expérimentés ayant plus de 15 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Formation à distance en ligne via la plateforme LMS.
- ▶ Supports pédagogiques en ligne, vidéos, étude de cas pratiques, retours expériences métier.
- ▶ Echanges (questions/réponses) avec le formateur référent via la plateforme LMS.
- ▶ Entretien visio-conférence avec le formateur (questions diverses, debriefing études de cas et formation).

ACCESSIBILITE

Ce module de formation est une FOAD (Formation Ouverte À Distance) 100% en ligne. L'intégralité de la formation peut être suivie à distance. Pour les personnes en situation de handicap, nous restons à votre disposition pour étudier les aménagements possibles.

ÉVALUATION

- ▶ QCM de validation des acquis après chaque chapitre.
- ▶ Études des cas et rédaction d'un rapport.
- ▶ QCM de validation finale.

MATÉRIEL REQUIS

- ▶ Un équipement informatique disposant d'une sortie audio, caméra et microphone.
- ▶ Un navigateur web à jour depuis un ordinateur (PC ou MAC), tablette ou smartphone.
- ▶ Connexion Internet haut débit (type ADSL).

PROGRAMME

MAÎTRISER

- ▶ Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique.
- ▶ Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique.
- ▶ Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation.
- ▶ Les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur matériaux et produits contenant de l'amiante.
- ▶ Les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique.
- ▶ Les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante visé à l'article R. 1334-27 du même code.
- ▶ Les protocoles d'intervention lors du repérage et la mise en œuvre des mesures de prévention collective et individuelle adaptées.
- ▶ Les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique et des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code, ainsi qu'aux obligations visées à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâtis, du code du travail et à l'estimation de la quantité de matériaux et produits identifiés comme contenant de l'amiante visée à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâtis, du même code.
- ▶ Les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.

SAVOIR

- ▶ Faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité.
- ▶ Élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation).
- ▶ Formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.
- ▶ Définir et mettre en œuvre des zones de similitudes d'ouvrages.
- ▶ Fixer le nombre de sondages, effectuer un prélèvement et, le cas échéant, constituer un échantillon destiné à être analysé par un laboratoire (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination).
- ▶ Rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

INFORMATIONS PRATIQUES

INDICATEURS DE RESULTATS

Retrouvez sur notre site learning-diagnostic.fr le taux de satisfaction, le nombre de stagiaires qui ont suivi le module de formation et les avis.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour plus d'informations : tarifs, contact, CGV, consultez notre site web learning-diagnostic.fr

Mise à jour : Version_rev02 du 23/03/2022